

code de la spécialité B.L.F03.S01.08

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

A 1702, O 1401, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité: Technologie agroalimentaire et contrôle de qualité

Niveau: Licence

Domaine: Sciences de la nature et de la vie

Filière: Sciences Alimentaires

Spécialité :Technologie agroalimentaire et contrôle de qualité

1- Localisation de la formation:

Faculté (ou Institut) : Institut des sciences vétérinaires et des sciences agronomiques

Département : Technologie alimentaire

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrête d'habilitation N°728 du 14/05/2019

2- Partenaires extérieurs :

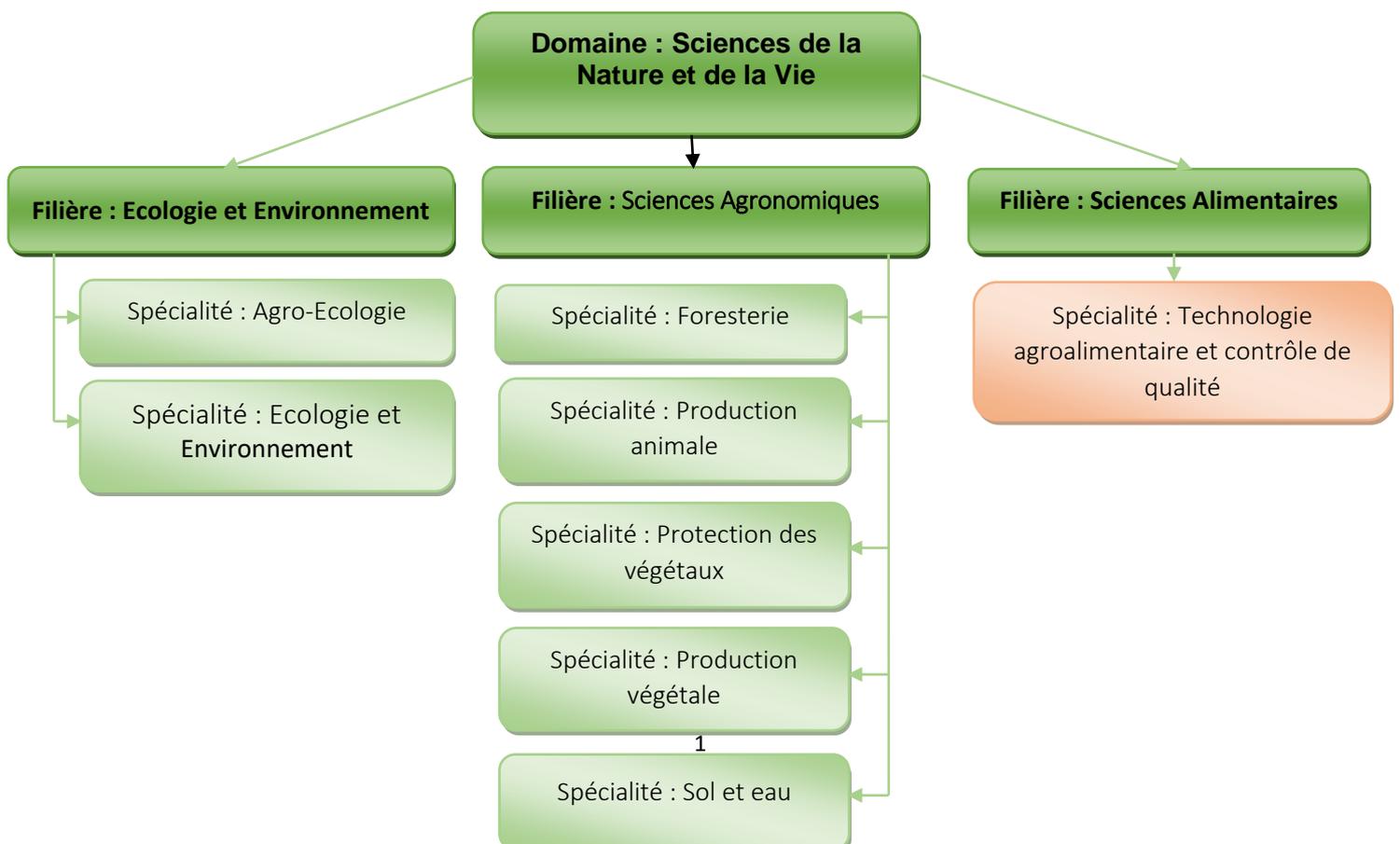
Entreprises et autres partenaires socio-économiques :

- Centre de recherche en biotechnologie (CRBT)-Constantine
- Cévitel
- ORELAIT Batna
- ORAVI (Abattoir avicole-Batna)

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte et Objectifs de la formation:

Après une année d'étude dans le tronc commun, l'étudiant choisit une filière en fonction de sa moyenne de classement et de son choix. Après une année de formation, l'étudiant est orienté vers la spécialité Technologie agroalimentaire et contrôle de qualité.

Cette formation a pour objectif de former les futurs cadres en technologie agroalimentaire et contrôle de la qualité des aliments. L'accent mis sur ce domaine correspond à une demande croissante des besoins alimentaires de l'Algérie dont la facture d'importation ne cesse pas d'augmenter d'une part, et d'autre part les produits de l'importation que nous les consommons quotidiennement sans savoir leur origine et leur qualité peuvent constituer un risque pour la santé publique.

5- Profils et compétences visés:

Cette formation permettra de maîtriser les domaines suivants:

- Connaissances des matières alimentaires
- Les industries et les procédés de transformation et de conservation
- Conservation des aliments
- Méthodes d'analyse des aliments.
- Connaissance des normes et réglementation alimentaires.

Cette licence vise à former des cadres dans le domaine agroalimentaire pour l'entreprise ou pour les laboratoires de contrôle de qualité avec des compétences pluridisciplinaires.

6- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Les débouchés attendus de cette formation sont nombreux au niveau régional et national, public ou privés.

- Enseignement et recherche fondamentale et appliquée dans tous les domaines de la Biologie : Biochimie, Microbiologie, ...
- Recherche publique : universités, Centre de recherche : CRSTRA, CRBT,...
- Laboratoires régionaux de contrôle de qualité: CAQUE.
- Recherche industrielle : laboratoires du secteur privé et du secteur public (pharmacologie, agro-alimentaire, ...).
- Les bureaux d'expertise et de consultation en agroalimentaire.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n°728 du

14 MAI 2019

Modifiant l'annexe de l'arrêté n°1099 du 13 Octobre 2015
portant mise en conformité des Licences habilitées à l'Université de Batna 1 pour
le domaine "Sciences de la Nature et de la Vie"

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret présidentiel n°19-111 du 24 Rajab 1440 correspondant au 31 Mars 2019, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de Master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n° 15-181 du 24 Ramadan 1436 correspondant au 11 juillet 2015 modifiant le décret exécutif n° 89-136 du 1^{er} août 1989 portant création de l'université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012, portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°1099 du 13 Octobre 2015 portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'Université de Batna 1 pour le domaine «Sciences de la Nature et de la Vie» ;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine « Sciences de la Nature et de la Vie», du 11 décembre 2018, arrêtant la liste des spécialités en licences ouvertes à l'université de Batna 1 dans le domaine «Sciences de la Nature et de la Vie» ;



ARRETE

Article 1^{er}: Le présent arrêté a pour objet la modification de l'annexe de l'arrêté n°1099 du 13 Octobre 2015 portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'Université de Batna 1 pour le domaine "Sciences de la Nature et de la Vie", conformément au tableau cité ci-dessous .

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences de la Nature et de la Vie	Sciences agronomiques	Foresterie	A
		Production animale	A
		Production végétale	A
		Protection des végétaux	A
		Sol et eau	A
	Ecologie et environnement	Agro-écologie	A
	Sciences alimentaires	Technologie agroalimentaire et contrôle de qualité	A

Art.2 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le : 14 MAI 2019
**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

